

Comité d'experts spécialisé CES Evaluation des risques biologiques dans les aliments - CES BIORISK 2022-2026

**Procès-verbal de la réunion
du 22 novembre 2022**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 22 novembre 2022 - Matin :

- Membres du comité d'experts spécialisé :

Philippe FRAVALO (président de séance), Frédéric AUVRAY, Mickaël BONI, Frédéric BORGES, Gilles BORNERT, Frédéric CARLIN, Catherine CHUBILLEAU, Monika COTON, Georges DAUBE, Noémie DESRIAC, Florence DUBOIS-BRISSONNET, Michel FEDERIGHI, Michel GAUTIER, Sandrine GUILLOU, Nathalie JOURDAN-DA SILVA, Claire LE MARREC, Sandra MARTIN-LATIL, Eric OSWALD, Nadia OULAHAL, Pascal PIVETEAU, Sabine SCHORR-GALINDO, Régine TALON, Isabelle VILLENA

- Coordination scientifique de l'Anses

Étaient absents ou excusés :

- Membres du comité d'experts spécialisé : Michèle GOURMELON, Stéphane GUYOT, Didier HILAIRE, Jeanne-Marie MEMBRÉ

Étaient présents le 22 novembre 2022 - Après-midi :

- Membres du comité d'experts spécialisé :

Philippe FRAVALO (président de séance), Frédéric AUVRAY, Mickaël BONI, Frédéric BORGES, Gilles BORNERT, Frédéric CARLIN, Catherine CHUBILLEAU, Monika COTON, Georges DAUBE, Noémie DESRIAC, Florence DUBOIS-BRISSONNET, Michel FEDERIGHI, Michel GAUTIER, Sandrine GUILLOU, Claire LE MARREC, Sandra MARTIN-LATIL, Eric OSWALD, Nadia OULAHAL, Pascal PIVETEAU, Sabine SCHORR-GALINDO, Régine TALON

- Coordination scientifique de l'Anses

Étaient absents ou excusés :

- Membres du comité d'experts spécialisé : Michèle GOURMELON, Stéphane GUYOT, Didier HILAIRE, Nathalie JOURDAN-DA SILVA, Jeanne-Marie MEMBRÉ, Isabelle VILLENA

Présidence

Philippe FRAVALO assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :
Mise à jour de la fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments relative aux *Aspergilli* et *Penicillia* producteurs d'ochratoxine A (saisine n° 2016-SA-0268).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens, voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments relative aux *Aspergilli* et *Penicillia* producteurs d'ochratoxine A (saisine n° 2016-SA-0268)

L'expertise relève du domaine de compétences du Comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (CES BIORISK).

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 22 experts sur 27 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts. Au moment des votes du point 3.1, effectué en matinée, Isabelle Villena est absente.

Afin d'aider les professionnels de la filière agroalimentaire à maîtriser la sécurité sanitaire des aliments et à rédiger des guides de bonnes pratiques d'hygiène, l'Anses met à leur disposition des fiches de description des dangers biologiques transmissibles par les aliments. L'Anses s'est autosaisie le 1^{er} décembre 2016 pour effectuer la mise à jour de la fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments relative aux *Aspergilli* et *Penicillia* producteurs d'ochratoxine A (saisine n° 2016-SA-0268).

Sur la base d'une fiche de danger initiale relative aux *Aspergilli* et *Penicillia* producteurs d'ochratoxine A, rédigée par des rapporteurs et examinée par le CES BIORISK au cours de la mandature 2018-2022 en séances des 6 avril, 18 mai, 21 juin 2022, les travaux concernant sa mise à jour se sont poursuivis durant la mandature 2022-2026 en séances des 21 septembre et 24 octobre 2022. Cette fiche a été présentée pour validation le 22 novembre 2022.

À l'issue des débats, le Président propose une étape formelle de validation. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts (22 experts présents au moment de la délibération sur les 27 composant le CES) adoptent à l'unanimité la finalisation de l'expertise concernant la mise à jour de la fiche de description de danger relative aux *Aspergilli* et *Penicillia* producteurs d'ochratoxine A.

M. Philippe FRAVALO
Président du CES BIORISK 2022-2026

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts